



CLAUDE THOMAS
2021.11.24 11:16:39 +0100
Ref:20211123_114203_1-1-O
Signature numérique
le Président

L'an deux mille vingt et un le 18 du mois de novembre, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Brin sur Seille, après convocation légale du 13 octobre, sous la présidence de monsieur Nicolas LE GUERNIGOU

Présents : M. RENKES David – M. LAURENT Stéphane – M. CRESPIY Jean Claude – M. BARTHELEMY Philippe
M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie – M. FAUCHEUR Dominique – M. MARTIN Christophe – Mme
MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. PORTALLEGRI Robert - M. HENQUEL Patrick – Mme SCHEFFLER Véronique
– M. FEGER Serge – M. MATHEY Dominique – M. GAY Gérard – M. RENAUD Claude – M. MORESE Yannick – M.
FAGOT REVURAT Yannick – Mme LORETTE Delphine – M. MEVELLEC Mickaël – M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER
Bernard

Mme RAMPON Catherine – M. HENCK Dominique – M. CHANE Alain – M. CAPS Antony
Mme JELEN Nelly – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. MICHEL Olivier – M. BASTIEN Claude – M. MOUGINET Dominique
-M. MATHIEU Denis – M. VICNENT Yvon – M. CERUTTI Alain – M. BAUDOUIN Cédric – Mme HUART Sonia -

Procurations : M. LAPOINTE Denis à M. MATHEY Dominique – M. RAKOTONDRAMANITRA à M. BARTHELEMY
Philippe – Mme MOUGEOT Colette à M. BECKER Bernard – M. GUEZET Philippe à M. FEGER Serge – Mme MARCHAL
Astrid à M. VINCENT Yvon – Mme CHERY Chantal à M. L'HUILLIER Nicolas -

Excusé(s) : M. BRIDARD Franck – M. IEMETTI Jean Marc – M. THOMAS Claude – M. COLOMBI Philippe

Secrétaire de séance : M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombrait **43 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 37

Pouvoirs : 6

Excusés : 4

Votants :

Date d'affichage : 23 novembre 2021

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 43

Contre :

Absentions :

CT/PR

09/11/2021

RESSOURCES HUMAINES

**Soutien à la motion du conseil d'administration du centre de gestion de Meurthe et Moselle,
relative à la formation des secrétaires de mairie**

Claude THOMAS, Président, donne lecture au conseil communautaire de la motion adoptée le 20 septembre 2021 par le conseil d'administration du centre de gestion de Meurthe et Moselle.

Cette dernière fait état des difficultés auxquelles sont confrontés les communes lors du recrutement de secrétaires de mairie.

La mise en œuvre, en 2018, d'un Diplôme Universitaire Secrétaire de Mairie-Gestionnaire administratif » a permis de dispenser une formation adaptée aux besoins des communes et permettre le retour à l'emploi de 86% de ses bénéficiaires.

Cependant, le positionnement de Pôle Emploi quant au financement de cette formation met en péril sa structuration pour la session 2022.

En solidarité avec le conseil d'administration du centre de gestion de Meurthe et Moselle, et pleinement concernés par cet enjeu de recrutement des secrétaires de mairie, il est proposé au conseil communautaire de soutenir formellement la motion du 20 septembre 2021.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Soutient** la motion du 20 septembre 2021, prise par le conseil d'administration du centre de gestion de Meurthe et Moselle, en ce qu'elle demande à son Président de :
 - Saisir la Direction Régionale de Pôle Emploi afin qu'elle adapte sa politique publique d'accès à la formation des demandeurs d'emploi pour être en phase avec les attentes des territoires ruraux
 - Solliciter la Région Grand Est, premier financeur public et pilote des formations professionnelles
 - Alerter Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle, ainsi que les parlementaires du département sur les difficultés rencontrées

N/Réf : DM/AF/SF
V/Réf :
Dossier suivi par : Sergine FLIGNY
Unité : Secrétariat de direction

Objet : Formation des secrétaires de mairie

Villers-Lès-Nancy, le 20 octobre 2021



Monsieur Claude THOMAS
Président de la Communauté de Communes
SEILLE ET GRAND COURONNE
47 RUE SAINT BARTHÉLÉMY
54280 CHAMPENOUX

Monsieur le Président et Cher Collègue,

Depuis 2018, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle en partenariat avec l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle et l'Université de Lorraine coordonne un cursus diplômant dénommé « Diplôme Universitaire Secrétaire de mairie-Gestionnaire administratif ». Cette formation innovante et très peu répandue sur le territoire national a permis à de nombreux demandeurs d'emploi d'intégrer la fonction publique territoriale et de renforcer la professionnalisation du métier de secrétaire de mairie. Elle participe à l'attractivité du métier, maillon essentiel de l'organisation territoriale puisque les secrétaires de mairie sont avec le maire, bien souvent la porte d'entrée des citoyens vers l'administration publique.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle et l'Université de Lorraine travaillent activement à la structuration de la session 2022. Mais le positionnement de Pôle Emploi, partenaire financier historique de ce dispositif de formation, ne permet plus d'envisager l'intégration des demandeurs d'emploi dans le prochain cursus. En effet, les prérequis annoncés ne sont pas adaptés aux besoins représentatifs des communes.

Sensible aux enjeux de territoire, et à la qualité de la continuité des services publics, le Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle a approuvé le 20 septembre dernier, la motion ci-jointe, visant à sensibiliser et mobiliser l'ensemble des acteurs politiques et publics concernés du département de Meurthe-et-Moselle et de la Région Grand Est.

En écho avec la contribution de l'Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalités en date du 5 octobre 2021, cette motion projette les difficultés croissantes pour recruter des secrétaires de mairie formés et qualifiés, et de manière plus accentuée si les demandeurs d'emploi ne devaient plus pouvoir intégrer cette formation diplômante faute de financements adaptés.

Par conséquent, je vous remercie pour l'attention que vous porterez à la motion du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle et pour votre fidèle appui sur un sujet majeur de l'emploi dans nos territoires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président et Cher Collègue, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Président,

Daniel MATERGIA
Maire de SANCY

Missions Obligatoires
Engagement et mutualisation



Missions Facultatives
Innovation et accompagnement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre de membres composant le Conseil d'Administration	24
Nombre de membres présents	13
Nombre de procurations	4
Nombre de suffrages exprimés	17

L'an deux mil vingt et un, le vingt septembre à quatorze heures, le conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle, légalement convoqué, s'est réuni à VILLERS-LES-NANCY, 2 allée Pelletier Doisy sous la présidence de Monsieur Daniel MATERGIA.

Madame Viviane PLANCHAIS a été désignée secrétaire de séance.

Etaient présents
*Monsieur Daniel MATERGIA
Monsieur Pierre BOILEAU
Madame Lydie LE PIOUFF
Monsieur Henry LEMOINE
Monsieur Claude GRAUFFEL
Monsieur Christophe SONREL
Madame Rose-Marie FALQUE
Monsieur Jean-Jacques PIERRET
Madame Viviane PLANCHAIS
Monsieur François DIETSCH
Madame Martine BOCOUM
Monsieur Eric PENSALFINI
Monsieur Yannick HELLAK*

Ont donné procuration
*Monsieur Luc BINSINGER à Monsieur Henry LEMOINE
Monsieur Serge DE CARLI à Monsieur Daniel MATERGIA
Monsieur Didier JACQUOT-HECK à Madame Lydie LE PIOUFF
Monsieur Valentin DETHOU à Monsieur Pierre BOILEAU*

Etaient excusés
*Monsieur Philippe ARNOULD
Monsieur Jean-Marc FOURNEL
Monsieur David GARLAND
Monsieur Jacky ZANARDO
Madame Catherine PAILLARD
Madame Blandine SOUVAY
Monsieur Bertrand MASSON*

En application de l'article 26 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié, y assistait également :

- Madame Agnès MAYER, Payeur départemental
- Monsieur FAIVRE, Directeur

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 SEPTEMBRE 2021

POINT A L'ORDRE DU JOUR :

CDG 21/33 – MOTION VOTEE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE MEURTHE & MOSELLE LE 20 SEPTEMBRE 2021

D'ici 2026 et le début du prochain mandat municipal, plus de 150 secrétaires de mairie, en poste dans des communes de Meurthe-et-Moselle, seront concernés par un départ à la retraite. A l'échelle nationale, ce sont 42% des secrétaires de mairie qui partiront à la retraite dans les dix prochaines années.

Le métier de secrétaire de mairie, peu valorisé et complexe, souffre d'un réel manque d'attractivité et les mairies font aujourd'hui face à une pénurie sans disposer de moyens pour y remédier.

Compte tenu du fort taux de renouvellement de ce métier indispensable et pour répondre aux attentes des communes en manque de personnel formé et qualifié, le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle a décidé, en 2018, en partenariat avec l'Association des maires de Meurthe-et-Moselle et l'Université de Lorraine, de mettre en place un cursus diplômant dénommé « Diplôme universitaire Secrétaire de mairie – Gestionnaire administratif ». Ce projet a également été appuyé par la Communauté de communes de Mad et Moselle qui dispose d'un service mutualisé de secrétaires de mairie, pour lequel elle a été récompensée en 2018 par Madame Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des territoires et des Collectivités territoriales du Prix Territoria Or dans la catégorie Ressources Humaines.

La formation des secrétaires de mairie affiche d'excellents résultats tant en terme de retour à l'emploi (86% de taux d'insertion depuis sa mise en place) que de services apportés à la population. Elle intègre toutes les dimensions indispensables à l'exercice technique et complexe de ce métier. La délivrance d'un diplôme universitaire, qualifiant et certifiant, est une véritable reconnaissance de la profession. Cette formation est une réponse concrète et pragmatique aux défis de l'emploi dans les territoires ruraux.

Toutefois, à l'horizon 2022, le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle rencontre des difficultés pour assurer la pérennité de l'accès à la formation des demandeurs d'emploi, à l'instar d'autres centres de gestion (par exemple les Centres de gestion de Corrèze, de Creuse et de Haute-Vienne).

En effet, Pôle Emploi renonce à mobiliser ses modes de financement historiques qui couvraient l'intégralité des coûts de formation, en imposant une participation financière indexée sur ses dispositifs nationaux (AFPR ou POEI). Ces dispositifs hypothèquent l'accès à la formation car :

- ils engendrent des coûts avec des restes à charge importants pour le futur employeur
- ils comportent des contingences horaires de formation : 400 heures maximum de formation, alors que le diplôme universitaire s'étale sur 580 heures
- ils imposent une embauche préalable à la formation et entravent toute possibilité de recrutement en cours de formation, sachant que les périodes de stage sont les plus propices à l'intégration dans l'emploi.

Au regard des nouvelles contingences retenues par les services Emploi, l'accès des demandeurs d'emploi à la formation 2022 est de cette formation qui donne une véritable assise professionnelle à des personnes en recherche d'emploi vacille.

Le conseil d'administration du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle souligne l'intérêt de ce dispositif alliant insertion professionnelle et maintien du service public local. Cette formation doit rester accessible aux demandeurs d'emploi et être pérennisée. Il est inconcevable que les communes rurales ne puissent plus à terme recruter des personnes qualifiées issues d'un tel parcours.

Le conseil d'administration du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle appelle l'ensemble de ses partenaires Pôle Emploi, AGEFIPH, FIPHFP à maintenir leurs engagements financiers.

Il soutient la démarche de la Fédération Nationale des Centres De Gestion de la fonction publique territoriale, de l'Association des maires ruraux, de l'Association des maires de France qui ont alerté Madame Amélie de Montchalin, Ministre de la transformation et de la fonction publique et apporté, au début de l'année 2021, une contribution sur le thème « Secrétaires de mairie et CDG » dans le cadre du projet de rénovation des carrières des secrétaires de mairie engagé par le Gouvernement.

Il confirme la volonté d'inscrire le diplôme universitaire au Répertoire National de Certification Professionnelle, en adéquation avec la politique nationale de développement de l'apprentissage.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle demande à son Président de :

- saisir la Direction Régionale de Pôle Emploi afin qu'elle adapte sa politique publique d'accès à la formation des demandeurs d'emploi pour être en phase avec les attentes des territoires ruraux,
- solliciter la Région Grand Est, premier financeur public et pilote des formations professionnelles,
- alerter Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle, ainsi que les parlementaires du département sur les difficultés rencontrées.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Daniel MATERGIA
Maire de SANCY



